



Prescriptions ponctuelles

- Autre remarquable
- ★ Autre patrimoine protégé
- Mare et plan d'eau

Prescriptions linéaires

- Patrimoine bâti linéaire protégé (dont clôtures)
- Protection des cours d'eau
- Alignement d'arbre à protéger
- Marge de recul ou alignement spécifique
- Linéaire de commerces à protéger
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer

Prescriptions surfaciques

- Patrimoine bâti protégé
- Forme patrimoniale protégée
- Espaces bâtis classés
- Espaces paysagers protégés
- Linéaire de massif boisé de plus de 100ha
- Périphérie des DAP sectorielles
- Emplacements réservés pour espaces verts et continuités écologiques
- Autres emplacements réservés
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAMAG)
- Secteur de protection de l'aqueduc de la Chyve
- Périphérie de 500m pour normes spécifiques de stationnement
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
- Protection des entrées de villes - Loi Barnier
- Dispositions particulières
- Zones humides avérées
- Zones humides potentielles

Zones

- AU
- UA
- 2AU
- A
- UC
- UE
- N
- UX
- UD

Source: Cadastre 2023, projet de PLU 2025



Révision du
PLAN LOCAL D'URBANISME
 INTERCOMMUNAL
 de



4.2. Règlement graphique

3. Coupvray

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire arrêtant le projet de PLU

Le 14 mars 2025 en Conseil Communautaire